

La journée d'étude au cours de laquelle **échangeront** les acteurs concernés, apportera un **éclairage** tout à la fois juridique, sociologique et statistique sur les nouvelles règles de négociation, ainsi que les obligations portant sur la Qualité de Vie au Travail. Elle permettra de découvrir et d'analyser, à partir de témoignages de terrain, la manière dont cette notion est développée dans les contextes les plus divers, et permet d'obtenir des résultats probants.

Publics Invités

Représentants du personnel, représentants syndicaux, salariés et employeurs, DRH, avocats en Droit social, universitaires, doctorants, étudiants de niveau Master
[Académie d'excellence pour le Droit social (AMU)]

Toutes les informations

<http://irt.univ-amu.fr/journee2020-fidere-cds-irt>



Institut Régional du Travail (AMU)
63 La Canebière 13001 Marseille
04.13.94.19.78
irt-contact@univ-amu.fr
<http://irt.univ-amu.fr>

La Journée d'étude a lieu dans l'amphithéâtre Touze

Aix-Marseille Université
Jardin du Pharo
58 boulevard Charles Livon
13007 MARSEILLE

Tél. IRT : 04.13.94.19.78
Tél. CDS : 04.42.17.29.52

Quelques indications...

- * Le Pharo est desservi par trois autoroutes (A7, A55 et A50). Sortie Pharo par le Tunnel Prado Carenage et par le Tunnel du Vieux Port
- * Parking Q-Park à 50 mètres de l'entrée du Jardin du Pharo
- * Depuis la Gare SNCF et la Gare des Autocars Métro RTM Ligne 1 Station Vieux Port, puis Bus 82, 82S ou 83 (il faut environ 20 minutes pour se rendre à pied du Vieux-Port jusqu'au Pharo)



Plan d'accès



Le cabinet FIDERE Avocats, le Centre de Droit Social (CDS) et l'IRT d'Aix-Marseille Université organisent une Journée d'étude sur le thème

Qualité de Vie au Travail et Parcours Professionnels



Vendredi 3 Avril 2020
de 8h30 à 17h00

à Marseille

Amphithéâtre Touze
Aix-Marseille Université

(58 boulevard Charles Livon - Jardins du Pharo - 13007)

L'inscription est gratuite et se fait auprès de l'IRT
Inscription uniquement en ligne via le formulaire à l'adresse suivante
<http://irt.univ-amu.fr/inscription-journee2020-fidere-cds-irt>

Le cabinet Fidere Avocats, le Centre de Droit Social (CDS-AMU),
et l'Institut Régional du Travail d'Aix-Marseille Université (IRT-AMU)
organisent une Journée d'étude sur le thème
« Qualité de Vie au Travail et Parcours Professionnels »

La notion de Qualité de Vie au Travail (*Quality of Work Life*), forgée par Irving Bluestone dans les années 1960, lie une composante individuelle (**l'émancipation**) et une composante organisationnelle et sociale (**la performance et le fonctionnement global de la société**). Cette composante individuelle a pour effet que la QVT renvoie à des **dimensions subjectives**, ce qui rend la notion difficile à définir, et ouvre la porte à de **nombreuses confusions**. En outre, la QVT a toujours fait l'objet d'une **pluralité d'approches** (médecine, psychologie, sciences de gestion, épidémiologie, sociologie), ce qui explique que la notion reste encore aujourd'hui très **abstraite** et **ambiguë**.

Les **partenaires sociaux** ont d'ailleurs tenté de préciser le terme lors de la négociation de l'Accord National Interprofessionnel : dans le préambule de l'**ANI QVT-EP de juin 2013**, ils affirment ainsi que « *la qualité de vie au travail désigne et regroupe sous un même intitulé les actions qui permettent de concilier à la fois l'amélioration des conditions de travail pour les salariés et la performance globale des entreprises, d'autant plus quand leurs organisations se transforment. De ce fait, la question du travail fait partie intégrante des objectifs stratégiques de l'entreprise et doit être prise en compte dans son fonctionnement quotidien afin, notamment, d'anticiper les conséquences des mutations économiques* ».

La QVT est inscrite dans la **loi Rebsamen relative au dialogue social** (loi n°2015-994), dans laquelle **elle est intimement liée au thème de l'égalité professionnelle**. Si la loi ne définit pas la QVT avec précision, elle incite en revanche les entreprises à signer un **accord global** autour de la qualité de vie au travail englobant outre la santé au travail, le contenu du travail, l'employabilité et les relations de travail (thèmes plus liés aux RPS), mais aussi l'égalité des chances, ainsi que le partage et la création de valeur. Il a aussi été récemment prévu d'intégrer dans la QVT une **obligation de négocier** sur un nouveau thème relatif à la **mobilité des salariés**, ce qui permet de prendre en compte par les partenaires sociaux la contrainte environnementale.

Le champ est donc vaste et présente le risque selon les termes de l'Anact d'un « rabatement » de la QVT à une **vague notion** de « **bien-être au travail** », de « **confort** », qui serait atteint par l'intermédiaire de **dispositifs** favorisant l'adéquation entre les attentes individuelles et les programmes RH de « promotion de la santé ».

En même temps, les dimensions « contenu du travail » et « partage et création de la valeur » ouvrent la porte à la **prise en compte** des **évolutions professionnelles** des salariés et à des **discussions** sur les **parcours professionnels**. Mais qu'en est-il réellement dans les **négociations** et les **accords signés** ? C'est ce que nous essaierons de mesurer lors de la journée.

Programme de la Journée d'étude

8h30	Accueil des Participants
9h00	Ouverture de la Journée Eric Berton, <i>président d'Aix-Marseille Université (AMU)</i> Mario Correia, <i>sociologue, MCF, directeur de l'IRT, LEST, AMU</i>
	Jeu de Questions-Réponses - Méthode Phillips 6*6 Mario Correia, <i>sociologue, MCF, directeur de l'IRT, LEST, AMU</i>
9h30-10h00	Introduction : Qualité de Vie au Travail et Innovation Sociale Alexis Bugada, <i>professeur d'université en Droit social, directeur du CDS EA 901, AMU</i>
10h00-10h30	Qualité de Vie au Travail : définitions et dimensions Rémi Ponge, <i>sociologue, post-doctorant IRIS (UMR 8156-U997), EHESS Paris</i>
10h30-11h00	L'Évolution du Rapport au Travail Claude-Emmanuel Triomphe, <i>chargé de mission Innovations sociales DRJSCS PACA</i>
11h00-11h30	Négociation et accords QVT : quelle réalité dans les entreprises ? Brice Brunier, <i>DIRECCTE PACA</i>
11h30-12h15	De l'obligation de négocier au contenu de la QVT Geoffroy de Raincourt, <i>avocat associé, Fidere Avocats</i>
12h15-12h45	@Discussion avec la salle
~ Pause Méridienne / Buffet ~	
14h00-14h30	Synthèse du 6*6 Mario Correia, <i>sociologue, MCF, directeur de l'IRT, LEST, AMU</i>
14h30-16h30	Table Ronde Animée par Caroline Vanuls, <i>enseignante-chercheur en Droit social, IRT-LEST, AMU</i> Des représentants d'organisations syndicales et de directions d'entreprises de la Région PACA @Discussion avec la salle
16h30-17h00	Conclusion de la Journée Alexis Bugada, <i>professeur d'université en Droit social, directeur du CDS EA 901, AMU</i>

FIDERE
AVOCATS

FIDERE Avocats
12 rue Lincoln 75008 Paris
01 85 08 84 50 - fidere@fidereavocats.fr
www.fidereavocats.fr



Centre de Droit Social UR 901 (AMU)
3 avenue Robert Schuman - Espace Cassin
13628 Aix-en-Provence Cedex 1
04 42 17 29 52
centrededroitssocial@univ-amu.fr
<http://cbs.univ-amu.fr>

